

POLITIQUE ANTI-CORRUPTION DE LA STEG

En sa qualité d'entreprise publique au service du citoyen et de l'économie nationale, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) s'engage à respecter les principes d'intégrité et de bonne gouvernance dans la conduite de l'ensemble de ses activités. Nous déclarons de ce fait que le Conseil d'Administration et la Direction Générale de la STEG ont adopté une politique tolérance zéro vis-à-vis de la corruption sous toutes ses formes.

Cette politique anti-corruption ainsi que le Code Ethique de la STEG s'appliquent à l'ensemble du Personnel de la STEG dans toutes les unités centrales et régionales. Aucun niveau hiérarchique n'est exclu du champ d'application de cette politique. Elle a pour objectif de développer et d'entretenir une culture d'entreprise incitant les agents de la STEG à adopter un comportement conforme aux règles d'éthique au travail et à la réglementation nationale en la matière et ce aussi bien au niveau interne qu'au niveau externe en relation avec les différentes parties prenantes notamment les clients, l'administration, les fournisseurs, les entreprises sous-traitantes, les constructeurs, les bailleurs de fonds etc...

Par corruption, nous entendons toute offre, promesse, don, acceptation ou sollicitation d'un avantage indu de toute valeur, financière ou non financière, directement ou indirectement, indépendamment du ou des lieux, en violation des lois applicables, pour inciter ou récompenser une personne à agir ou à ne pas agir dans le cadre de ses fonctions.

A ce titre, la Direction Générale de la STEG :

- ✓ Met en place un système de management anti-corruption et adopte un programme de prévention de la corruption selon la norme iso 37001 et en conformité avec l'ensemble des textes réglementaires et légaux en la matière,
- ✓ Met en place une organisation et des responsabilités adéquates de nature à garantir le bon fonctionnement du système de management anti-corruption en se basant notamment sur le réseau des correspondants de la gouvernance ainsi que la désignation des Responsables Conformité Anti-Corruption, lesquels ont l'autorité et l'indépendance pour s'assurer du respect de la présente politique.
- ✓ Adopte une démarche de management des risques de corruption,
- ✓ Met en œuvre un programme de formation et de sensibilisation au profit de l'ensemble du Personnel notamment aux agents exerçant les activités les plus exposées,
- ✓ Adopte une politique claire en matière de cadeaux, dons et invitations,
- ✓ Impose le respect des textes réglementaires et légaux relatifs à la lutte contre la corruption,
- ✓ Intègre le système de management anti-corruption aux procédures de contrôle : dispositif de contrôle interne, audit et inspection,
- ✓ Fait preuve de diligence raisonnable dans le traitement des cas de corruption à travers des investigations et des enquêtes approfondies, impartiales et équitables en respectant les parties en cause,
- ✓ Sanctionne sévèrement et poursuit tout auteur de corruption et ce aussi bien sur le plan administratif conformément aux dispositions du Statut du Personnel que sur le plan pénal conformément à la réglementation et aux lois applicables en matière de lutte contre la corruption,
- ✓ Adopte un dispositif de dénonciation mis à la disposition aussi bien des agents de la STEG que des tiers et garantie l'application rigoureuse des dispositions réglementaires et légaux en la matière notamment la protection des dénonciateurs et la confidentialité de leurs identités,
- ✓ Prend en compte les règles éthiques dans la politique RH notamment dans le processus des recrutements et l'affectation aux activités les plus exposées,
- ✓ Evalue et met à jour régulièrement le système de management anti-corruption dans l'objectif de son amélioration continue,
- ✓ Communique autour de son programme de lutte contre la corruption.